

## COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

### PROCÈS-VERBAL

124<sup>e</sup> séance / Lundi 27 avril 2026 à 15 h

Salle Lafontaine / Vidéoconférence

### PRÉSENCES :

#### Membres

Timmy Jutras, président – Conseiller, district du Lac-Beauchamp (n° 16)

Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)

Sonia Ben-Arfa – Conseillère, district de Lucerne (n° 2)

Caroline Chénier – Productrice agricole

Peter Foley – Producteur agricole

Samuel Bertrand – Producteur agricole

#### Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

#### Ressources internes

Mathieu Boissinot – Chef de service, planification et mise en valeur du territoire, Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD)

Roberto Caron – Coordonnateur de projets, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

Antoni Dion – Coordonnateur de projets, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

#### Ressources externes

Aurélie Boyer – Directrice générale, Table agroalimentaire de l’Outaouais

Philippe Duguay – Agent syndical, Union des producteurs agricoles (UPA) Outaouais-Laurentides

---

### SÉANCE PUBLIQUE

---

#### 1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 15 h.

#### 2. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté, avec l’ajout aux varia des points suivants :

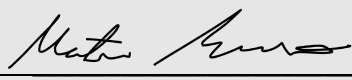
- Demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l’aliénation de lots;
- Lettre envoyée par la Ville de Gatineau aux producteurs agricoles pour collecte de données de terres agricoles;
- Changement à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ).

#### 3. Période de questions du public

Personne ne s’est présenté à la période de questions du public.

### DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

|                                                                                                  |                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>PRÉSIDENT | <br>SECRÉTAIRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|

**4. Adoption et signature du procès-verbal de la 123<sup>e</sup> séance tenue le 9 mars 2026**

Le procès-verbal de la 123<sup>e</sup> séance tenue le 9 mars 2026 est approuvé par les membres et sera signé par le président.

**5. Présentation projet de l’Orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) volet agriculture – Information**

Le document *PowerPoint* « Révision du Schéma d’aménagement et développement – OGAT volet agriculture » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- État de la situation;
- Portée du projet;
- Méthodologie;
- Étapes clés et échéancier;
- Gouvernance;
- Prochaines actions.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On souligne que la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) a été modifiée, et que les villes ont maintenant l’opportunité de mettre en place un règlement de redevances sur les terres agricoles inutilisées. Cette avenue sera évaluée dans le cadre de la stratégie d’occupation des terres agricoles qui est au plan de travail du Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA). Les terres en friches sur tout le territoire feront l’objet d’un portrait général. À partir de là, il sera possible d’évaluer les meilleurs outils à mettre en place;
- On souligne également qu’une autre modification à la LPTAA stipule que les lots agricoles à moins d’un kilomètre du périmètre d’urbanisation ne pourront être vendus qu’à des producteurs agricoles;
- Le portrait des besoins en eau est relié aux usages agricoles et au potentiel de la mise en valeur du territoire agricole, et servira, entre autres, à planifier et à prioriser les investissements sur le territoire agricole. Ce portrait est aussi relié au Plan de gestion de l’eau de la Ville de Gatineau.

---

**SÉANCE HUIS CLOS**

---

**6. Varia**

Point traité à huis clos.

**7. Levée de la séance**

La séance est levée à 16 h 21.